

28 février 2007

Collectif Solidarité contre les Exclusions

A l'attention de Messieurs Luca Ciccia, Vice-Président
et Yves Martens, Animateur.

Messieurs,

J'ai été particulièrement attentif à vos revendications relatives à l'alignement du Revenu d'intégration sociale (RIS) au taux cohabitant sur le taux isolé et à la publicité des débats du Conseil de l'Action sociale.

En revalorisant à plusieurs reprises le revenu d'intégration sociale et en le liant, à partir du 1^{er} janvier 2009, au bien-être, le Gouvernement a largement rempli les objectifs qu'il s'était assignés. Le Mouvement réformateur a entièrement soutenu ces initiatives qui visent à aligner le RIS sur le seuil de pauvreté européen, comme c'est le cas pour d'autres revenus de remplacement.

L'individualisation des droits sociaux que vous réclamez me semble difficilement envisageable pour le seul RIS. En effet, en portant le taux cohabitant au taux isolé, les CPAS connaîtraient un afflux de demandeurs puisque, à statut égal, le montant accordé en Revenu d'intégration serait supérieur au montant perçu, notamment, en allocation de chômage. Au-delà de la charge de travail supplémentaire pour les services sociaux et administratifs, la charge financière à compenser par les villes et communes se révélerait extrêmement importante, sauf si le Gouvernement fédéral faisait le choix de financer ces dépenses complémentaires. Cela ne peut dès lors s'envisager sans un alignement complet de toutes les allocations sociales du taux cohabitant vers le taux isolé.

En conséquence, vous comprendrez que le Mouvement réformateur ne pourra soutenir des initiatives parlementaires visant à l'individualisation des droits sociaux qui seraient budgétairement irréalistes et entraîneraient un déficit des régimes de la sécurité sociale et d'assistance.

Le Mouvement réformateur préfère s'inscrire dans une politique volontariste et optimiste de réinsertion socioprofessionnelle en mettant à la disposition des CPAS des outils permettant de renforcer la réinsertion par l'emploi (alignement des conditions financières Article 61 sur Article 60 § 7 de la Loi organique des CPAS, activation du volontariat, meilleure collaboration avec les organismes régionaux de formation, les agences

d'Intérim, etc.).

Nous sommes cependant conscients que tous les bénéficiaires du RIS ne peuvent retrouver un emploi sans bénéficier d'un accompagnement psycho-médico-social approprié. Ici encore, le MR est d'avis qu'il faut revaloriser les moyens des CPAS dans le travail sur « l'estime de soi ». La politique du logement social doit aussi connaître de profonds changements pour permettre à chacun de bénéficier d'un logement décent, condition souvent prioritaire dans un parcours de réinsertion.

Concernant votre seconde revendication, la publicité des débats au sein des Conseils de l'Action sociale, le Mouvement réformateur partage partiellement votre analyse. Si, bien évidemment l'huis-clos doit subsister pour les décisions individuelles, « l'ouverture » des débats au public, à l'égal des Conseils communaux, viendra poser inévitablement la question du maintien des CPAS en tant qu'entité juridique autonome.

Comment pourrait-on, par ailleurs, maintenir le système de désignation des conseillers CPAS ? Si les débats sont publics, n'est-il pas indispensable que les conseillers soient des élus ?

Je suis d'avis que les CPAS pourraient, à terme, réintégrer les services sociaux des villes et communes, les décisions individuelles étant adoptées par une « commission sociale » composée de conseillers communaux. Ce serait, en quelque sorte, un retour aux Commissions d'assistance publique (CAP) qui permettrait des gains financiers non négligeables à consacrer prioritairement à la lutte contre la pauvreté.

Dans l'intervalle, certains services pourraient être progressivement intégrés : la Recette, le service du personnel, l'informatique, etc.

La réflexion me semble importante, d'autant qu'elle concerne les plus défavorisés de nos concitoyens. Je suis disponible pour l'entretenir avec vous et, à cette fin, mon collaborateur, Michel Péters, se tient à votre entière disposition.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Didier REYNDERS

Président du Mouvement réformateur